

Portefeuille FNB prudent

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 11 septembre 2026
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 57 359 925 \$
Taux de rotation du portefeuille : 13,91 %

Police avec garantie: Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%) :		75 / 100		
Série		RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹		2,20	12,51	1 006 856
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²		1,38	12,84	30 699

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

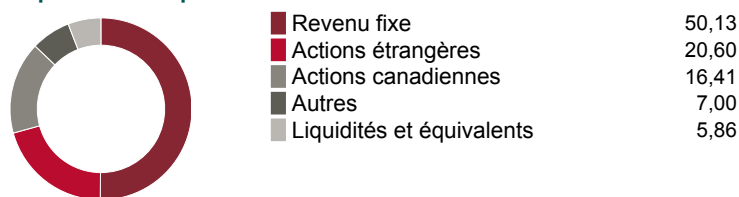
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
FNB indiciel d'obligations canadiennes totales	35,03
FNB indiciel obl américaines totales	26,24
FNB indiciel d'act amér à grande capital	13,79
FNB indiciel d'actions canadiennes	9,59
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	7,00
FNB indiciel d'actions internationales	5,10
FNB indiciel obl marchés émergents	1,75
FNB indiciel actions marchés émergents	1,50
Total	100,00
Nombre total des placements :	8

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec une garantie de 75/100 de séries standard détenue aux termes de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette série ne figure pas dans la présente notice explicative. Les rendements sont indiqués après déduction du ratio des frais du fonds (RFF).

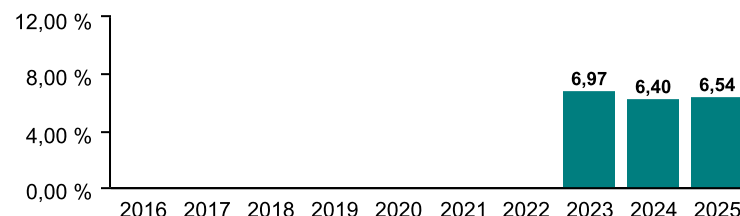
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 11 septembre 2026 détiendrait 1 250,77 \$ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de -27,51 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille FNB prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO) et il est payable à même l'actif du fonds distinct. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils réduisent le rendement de votre placement.

Le RFG inclut les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que le coût d'assurance associé à la garantie. Pour la série standard avec protection du patrimoine, le RFG inclut également les honoraires payés à votre conseiller pour les services et les conseils qu'il vous fournit.

Le RFO inclut les commissions et autres coûts liés aux transactions du portefeuille.

Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez pour les services du conseiller directement au moyen du rachat d'unités de votre police. Il s'agit des frais SCG. Ces frais sont négociables et se situent entre 0,50 % et 1,25 %. Ces frais réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Pour connaître les modalités de la garantie, consultez votre contrat et la notice explicative.

	RFG (%) ¹	RFO (%) ¹	RFF (%) ^{1, 2}
Police avec garantie: Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100	75 / 100	75 / 100
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	2,20	0,01	2,21
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	1,38	0,01	1,39

¹Taux annuel exprimé en % de la valeur du fonds.

²Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO).

Remarques : Nous déclarons les renseignements les plus récents dans le RFG, le RFO et le RFF.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Site Web : www.canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : 1 888 252-1847